

Questions et Réponses – Développement et support des systèmes existants

Date : 15 mai 2024

Question n° 1 :

En ce qui concerne le OE3, il est clair que le Canada est à la recherche d'une expertise dans les domaines du développement d'Angular, de .NET, de C# et de ERP en exigeant que les fournisseurs fournissent des jours facturables spécifiques pour les programmeurs / analystes dans ces domaines technologiques.

1. Le Canada pourrait-il confirmer que les jours facturables en ressources déclarés doivent correspondre à au moins 70 % des tâches d'énoncé des travaux dans le cadre de la présente demande de soumissions (qui sont très propres à ces domaines technologiques) et non à celles des puces génériques du SPICT ?
2. Le Canada pourrait-il également confirmer si les soumissionnaires utilisent la correspondance exacte de la catégorie SPICT "(A.7, Programmeur/Analyste), ils devront toujours mapper les tâches aux puces de l'énoncé des travaux puisque les catégories de correspondance directe peuvent ne pas être une représentation appropriée de l'expérience des soumissionnaires dans les domaines technologiques spécifiques (Angular, .NET et ERP) ?

Réponse n° 1 :

1. Les jours facturables des ressources peuvent s'aligner sur les tâches de l'énoncé des travaux ou sur les tâches de la catégorie SPICT ; toutefois, la portée du ou des contrats de référence doit avoir inclus la technologie indiquée dans le tableau Réponse du soumissionnaire.
2. Si la catégorie exacte est appariée, il n'est pas nécessaire de mapper aux tâches de l'énoncé des travaux ni aux tâches de la catégorie SPICT.

Veuillez consulter l'amendement n° 1.

Question n° 2 :

Y a-t-il quelqu'un actuellement, ou y a-t-il eu quelqu'un dans le passé qui fournit des services similaires ou pertinents ? Dans l'affirmative, qui a fourni ces services, quelle est (ou était) la valeur du contrat et quelle est (ou était) la durée du contrat (y compris toute prolongation), et sont-ils autorisés à soumissionner pour cette occasion ?

Réponse n° 2 :

Ces services ont été fournis par Coradix Technology Consulting Ltd., d'une valeur contractuelle de 1 951 999,99 \$, date de début mai 2022 ; toutefois, ce contrat a récemment été résilié. Ils n'ont pas été invités à soumissionner pour cette opportunité.